

# L'Echo d'Amfreville

n°6



## Le mot du Maire

Madame, Monsieur,  
Chers Amis,

2008 - 2013 : Un bilan

A moins d'un an des prochaines élections locales, il m'a paru utile à travers le bulletin n° 6, le dernier pour ce mandat, de faire un petit rappel des actions menées par l'équipe municipale en place depuis mars 2008.

Les choix que nous avons faits répondent à une obligation d'efficacité, au désir de rendre notre commune plus agréable à vivre et de l'inscrire dans une certaine dynamique pour l'aider à évoluer : un village ne peut plus vivre replié sur lui-même, il fait partie d'un territoire, d'une communauté de communes.

Tout cela sans perdre de vue les contraintes budgétaires.

Il ne s'agit pas de dépenser l'argent que nous n'avons pas, chaque denier du budget communal devant être attribué efficacement.

Tous les travaux d'investissement sont financés par l'autofinancement (excédent de fonctionnement), les subventions du Conseil Général et ou de l'Etat ainsi que le Fonds de Compensation de la TVA. L'Etat nous reverse environ 78 % de la TVA.

Pour terminer, je voudrais vous dire que m'occuper du village, vous rencontrer et faire du mieux possible, épaulé par mon équipe de conseillers a été une expérience stimulante et un grand plaisir.

Très cordialement  
**Alain Lebouc**

## L'Action Sociale :

### Aide aux parents :

- Participation aux frais des repas de cantine des écoles publiques maternelles et primaires, montant de la participation revalorisée : 1,44 € par repas ;
- Remise d'un dictionnaire d'une valeur de 22,00 € pour l'entrée au Collège ;
- Participation financière de 30,00 € aux voyages scolaires.

### Au niveau de la commune :

- Subvention de 400,00 € pour l'AACD (Association pour l'Animation Jeunesse du Canton de Doudeville) ;
- Subvention aux associations sportives soit 15,00 € par adhérent habitant la commune ;
- Financement du Noël communal ;
  - Jouets pour les enfants jusqu'à 9 ans (en moyenne 25,00 € par jouet)



- Bon d'achats de 40,00 € pour les 10-12 ans
- Colis des aînés à partir de 65 ans ;
- Repas des aînés ;



- Participation à la cotisation de la mutuelle de l'employé communal ;

- Participation financière à la destruction des nids d'insectes 40,00 € sur présentation de la facture acquittée ;
- Distribution de raticide ;
- Recherche de cavité souterraine dans la Ruelle pour un montant de 5 840,00 HT € dont 2 050,00 € de subvention du Conseil Général

#### Au niveau du Département :

- Subvention au Fonds d'Aide aux Jeunes soit 0,23 € par habitant ;
  - Venir en aide à toute personne âgée de 18 à 25 ans résidant en Seine-Maritime qui présente à la fois, des difficultés d'insertion sociale et d'insertion professionnelle, qui n'est pas bénéficiaire du RSA et ne peut être aidée par sa famille. Cette personne doit être en démarche active d'insertion. Les étudiants et les élèves ne sont pas des publics prioritaires (c'est la bourse d'étude qui constitue le revenu des étudiants modestes).
- Subvention au Fonds Solidarité Logement 0,76 € par habitant ;
  - Permettre de garantir le droit au logement, en aidant les personnes et ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence ou, qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

#### L'Organisation de la Commune :

- Elaboration de la Carte Communale coût global de 22 742,00 € HT dont 10 933,00 € de subvention du Conseil Général et de Dotation de l'Etat.
  - Pourquoi une Carte Communale ?

La carte communale est apparue suite à une politique dite anti-mitage consistant à ne pas laisser construire sur tout le territoire communal, afin de ne pas augmenter inconsidérément les charges de la collectivité : extension des réseaux (eau, électricité), défense incendie, entretien routier, viabilité hivernale, ramassage scolaire etc, et de permettre de protéger l'agriculture et l'environnement rural. Une « règle du jeu » est donc apparue nécessaire pour éviter les disparités et limiter l'arbitraire des décisions accordant ou refusant les permis de construire.



- Réalisation du Schéma de Gestion des Eaux pluviales **7 818,00 € HT** dont 5 474,00 € de subvention du Conseil Général :

- **Pourquoi un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales?**

*Le territoire du département de Seine-Maritime est régulièrement confronté à des ruissellements non maîtrisés ayant entraîné des inondations. La commune d'Amfreville-les-Champs a été à plusieurs reprises déclarée en « état de catastrophe naturelle » suite aux inondations des années 1999 et 2000.*

*Le schéma de gestion des eaux pluviales doit analyser et intégrer les éléments suivants :*

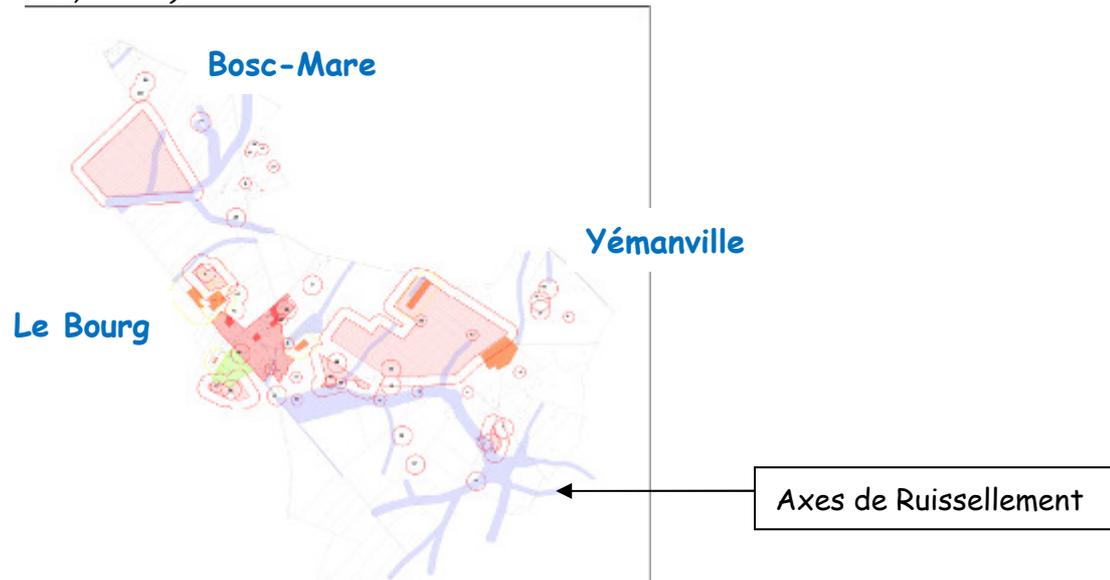
*La prise en compte des axes naturels de ruissellement sur l'ensemble du territoire de la commune.*

*La gestion des eaux pluviales actuelle et future de la commune liée à l'urbanisation de la commune :*

*Répondre au risque d'inondation par ruissellement :*

*Recenser les talwegs et les secteurs présumés d'expansion des ruissellements ;*

*Recenser les éléments naturels de régulation des eaux et de constitution du paysage (mares, haies, talus plantés, talus...)*



- Travaux de Gestion des Eaux Pluviales pour un montant de **15 664,00 € HT** en attente de bouclage du dossier pour obtenir les versements des subventions du Conseil Général de l'Etat et de la commune de Doudeville.

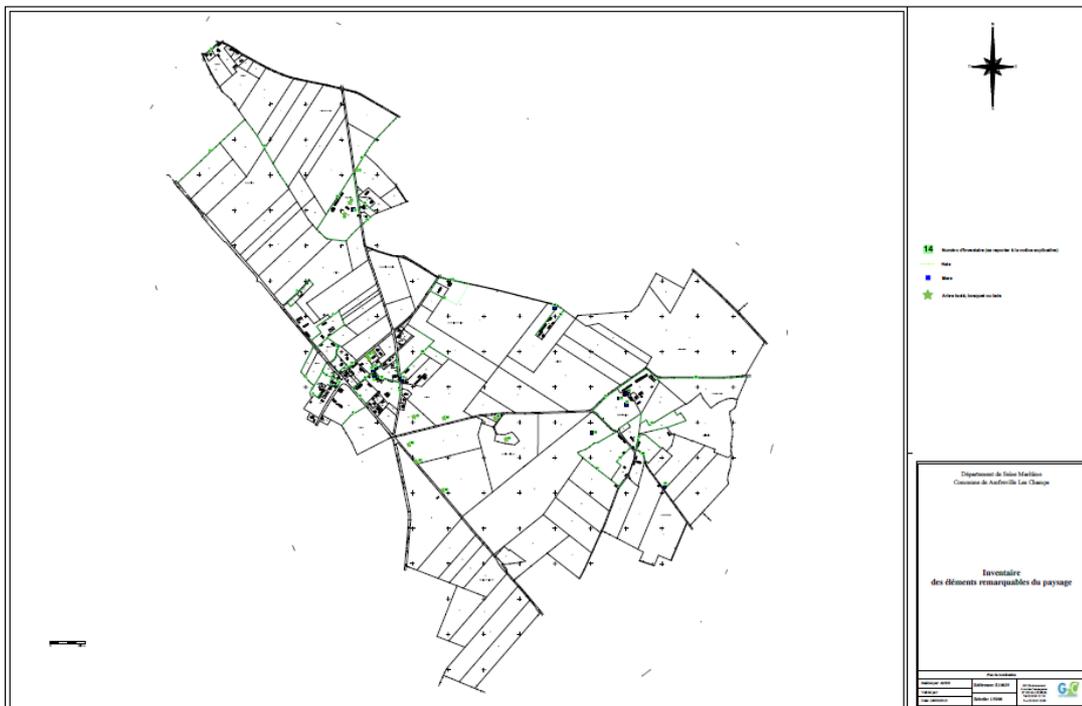
- VC 401 Route de Bosc-Mare ;
- CR 13 Impasse de la Mare (travaux en commun avec Doudeville) ;
- D 20 Route de Rouen.

*En attente Travaux pour améliorer la gestion des eaux pluviales D89 Route de la Fosse au Loup*

- Inventaire des éléments paysagers **990,00 € HT** avec une subvention de 683,00 € du Conseil Général :

- **Pourquoi un Inventaire des éléments paysagers ?**

*L'Inventaire des éléments paysagers permet de protéger des éléments ponctuels (arbres isolés, groupes d'arbres), linéaires (haies et alignements d'arbres...) et de surface plus étendue (bois, bosquets, vergers...). Or, cette protection permet aussi de protéger plus largement les éléments naturels tels que des mares, des milieux reconnus pour leur richesse biologique.*



- **Projet Pré PAVE (Projet de mise en Accessibilité de la Voirie)**

- Pourquoi un Projet Pré PAVE ?

*Le Projet PAVE permet d'une part de répondre aux obligations de la loi de décembre 2009 et d'autre part de planifier les travaux d'aménagement pour l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (Voir Bulletin N°5).*

## Les Actions en faveur de la sécurité routière :

- Réfection totale du parking poids-lourds le long de la D20 Route de Rouen
  - Financée par le Conseil Général de Seine-Maritime et mise en œuvre par la Direction des Routes de St Valery-en-Caux.
- Aménagement du carrefour de la D27 route de Berville et D89 route de la Fosse au Loup
  - Financé par le Conseil Général de Seine-Maritime
    - Signalisation STOP D89 ;
    - Bordures de trottoirs dans les angles ;
    - Aménagement des accotements pour les arrêts des cars scolaires.
      - marquage au sol du carrefour (pavés).
  - Eclairage Public
    - Implantation de 2 réverbères pour un montant de **7 494,00 € HT** dont 3 798,00 € de subvention des syndicats électriques.



- **Prélimitation de vitesse à 70km/h D27 Route de Berville**
  - Financée et réalisée par le Conseil Général
- **Aménagement du Passage Piéton D20 route de Rouen**
  - Amélioration de l'accessibilité des piétons au niveau de l'abri bus ;
    - Financée et réalisée par le Conseil Général
  - Abaissement du trottoir côté M. M<sup>me</sup> Bérard ;
  - Pose de bandes d'éveil de vigilance ou podotactiles ;
  - Réfection du marquage au sol (résine et retro réflexion).



- **Carrefour D20 Route de Rouen et D27 route d'Yvetot**
  - Entretien des îlots ;
  - Réfection de la peinture retro réfléchissante.
- **Arrêt des Cars Scolaires D27 Mairie**
  - Réfection du trottoir, pose d'enrobé côté mairie ;
  - Prolongement du trottoir le long du bâtiment communal ;
  - Réfection du marquage au sol du passage piéton et du zebra pour l'arrêt du car scolaire résine et retro réflexion.
    - Travaux financés par la commune pour un coût global de 7 400,00 € TTC.



- Réfection du revêtement (bi couche) parking de la Mairie pour un montant de 4 500,00 € TTC

## Les Actions en faveur de la défense incendie :

- Implantation de 2 nouveaux poteaux d'incendie : montant de 8 950,00 € TTC
  - Carrefour D27 / D89 ;



- Route d'Yvetot (face Zone d'Activités).
- Aménagement de mares en réserve incendie montant de 1 285,00 € TTC
  - Hameau de Gueulleville (M. Mme Jean Fauvel) ;



- Hameau de Yémanville (M. Mme Antoine Vandecandelaère) ;
  - Ferme de la Mine (M. Pierre Guérillon).

## L'Entretien des voiries :

- Réfection des voiries pour un montant global de 55 960,00 HT

(en attente après bouclage du dossier d'environ 30 000 € de subvention du Conseil Général, de l'Etat et de la commune de Doudeville)

- VC 401 route de Bosc-Mare (travaux en commun avec Berville-en-Caux) ;



- CR 15 Impasse de la mare (travaux en commun avec Doudeville).
- Achat d'un tracteur pour l'employé communal pour un montant de 21 114,00 € HT dont 7 394,00 € de subvention du Conseil Général.

## L'Aménagement des bâtiments communaux :

- Mairie : 2 800,00 € TTC
  - Achat de mobiliers pour le secrétariat ;
  - Pose de mains courantes extérieures, accès mairie.
- Salle communale :
  - Mise aux normes de sécurité : 2 500,00 € TTC ;
    - Installation Electrique, Eclairage de secours, Installation gaz
  - Extension de la salle communale : local de stockage et archives communales 19 985,00 € HT subvention de 6 482,00 € du Conseil Général
  - Réfection des peintures extérieures ;
  - Mise en conformité de l'Assainissement Non Collectif : 8 521,96 € de subvention Agence de l'Eau et part communale de 3 981,30 € HT ;



- Pose de stores côté jardin (750,00 € TTC)
- Logement communal
  - Remplacement de la chaudière (1 359,00 € TTC)
- Abri bus
  - Réfection de la peinture.

### L'Aménagement du cimetière :

- Création d'un Jardin du Souvenir ;
- Implantation de 2 « Cavurnes » (*petit caveau pour urne funéraire*) ;
- Mise en place d'un ossuaire ;

Budget de 4 874, 38 € HT avec une subvention de 968,00 € de l'Etat.

- Apport de gravelle ;
- Paysagement.

Budget d'environ 2 000,00 € TTC



### La Communication communale:

Etat Civil	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Mariage	2	/	2	/	1	/
Naissance	2	2	1	1	2	/
Décès	1	1	/	1	/	1

- Nombre d'habitants en 2013
  - Données INSEE
    - Janvier 2013 : 160 (données légales INSEE de 2010)
  - Données fichier Etat Civil Mairie
    - Janvier 2013 : 181

- Création d'un site Internet [www.amfrevilleleschamps76.fr](http://www.amfrevilleleschamps76.fr)



- Informations générales et pratiques
- Intégralité des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Parution régulière dans la presse locale Courrier Cauchois & Paris-Normandie

	Compte-rendus de conseil municipal		L'Echo d'Amfreville
● <a href="#">07-12-12</a>	● <a href="#">16-5-2013</a>	● <a href="#">N°1</a>	● <a href="#">N°2</a>
● <a href="#">05-10-12</a>	● <a href="#">12-4-2013</a>	● <a href="#">N°3</a>	● <a href="#">N°4</a>
● <a href="#">06-07-12</a>	● <a href="#">8-3-2013</a>	● <a href="#">N°5</a>	
● <a href="#">30-03-12</a>			
● <a href="#">08-03-12</a>			

- Bulletin municipal « L'Echo d'Amfreville » un bulletin par an
  - Tous les numéros disponibles sur le site internet
- Armoire d'Affichage à la Mairie
- Horaires de permanence de Mairie élargis

## Les projets :

- A court et moyen terme
  - Internet Haut Débit
  - Eclairage public :
    - La Ruelle
    - Hameau de Yémanville

*Coût estimé 39 500,00 € HT subventionné à hauteur de 31 500 € par les syndicats électriques ; 8 300,00 € de participation communale dont 4800,00 € de TVA récupérable.*

- Réfection Voiries
  - CR 14 La Ruelle
  - VC 2 Route de Yémanville

*coût estimé : 120 000 € HT*
- Gestion des Eaux Pluviales
  - D89 Route de la Fosse au Loup
- Reprise des concessions abandonnées dans le cimetière
- A long terme
  - Devenir de l'Eglise

### ARRIVÉE DE L'ADSL PENDANT L'ÉTÉ



L'opération Montée en débit de l'ADSL menée à l'échelle du Pays Plateau de Caux Maritime arrive à son terme. Ce réseau va desservir près de 3 000 lignes et permettre aux abonnés de bénéficier enfin d'une connexion ADSL à haut débit.

**Attention, toutes les lignes d'une commune concernée par l'opération ne bénéficient pas nécessairement d'une montée en débit.**

#### DÈS AOUT 2013 POUR LES COMMUNES SUIVANTES :

Sur le territoire de la Communauté de communes Plateau de Caux Fleur de Lin

#### **Amfreville-Les-Champs 100 % des lignes éligibles à l'ADSL**

Berville	100 % des lignes éligibles à l'ADSL
Harcanville	100 % des lignes éligibles à l'ADSL
Héricourt-en-Caux	100 % des lignes éligibles à l'ADSL
Routes	100 % des lignes éligibles à l'ADSL
Yvecrique	100 % des lignes éligibles à l'ADSL

#### Le projet en chiffres

**29 communes**

**3 000 lignes**

**3 millions € d'investissement**

**33% Fonds Européen**

**1 an de travaux**

**11 armoires NRA Montée en Débit**

**50 kms de fibre optique**

#### COMMENT PROCEDER

Ma ligne n'était pas éligible à l'ADSL <sup>(1)</sup> :

Je contacte le service commercial de l'opérateur de mon choix pour qu'il me propose une offre adaptée à mes besoins et à mon débit ADSL.

Ma ligne était déjà éligible à l'ADSL :

Je contacte le service commercial de mon opérateur pour savoir si mon débit ADSL a augmenté et pour connaître les nouvelles offres qu'il peut me proposer.

#### **(1) INFORMATION :**

Il existe différents sites internet [hors sites des opérateurs] qui permettent de tester l'éligibilité de sa ligne et de comparer les différentes offres ADSL,

notamment : [www.ariase.com](http://www.ariase.com)

[www.ligne-adsl.fr](http://www.ligne-adsl.fr)

[www.degrouptest.com](http://www.degrouptest.com)

## Bruits de voisinage & travaux divers



L'Arrêté préfectoral de 2000, précise les horaires à respecter.

Les travaux de bricolage, de jardinage ou d'activité professionnelle réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne particulière pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, (telles que tondeuses à gazon à moteur électrique ou thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne sont autorisés que dans les créneaux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 20h

- Samedi de 9 à 12h et de 15h à 19h

- Dimanche et jours fériés : de 9h à 12h.

Ayons à l'esprit que notre commune compte à ce jour plus de 60 habitations, nous sommes passés en quelques années de 100 à plus de 180 habitants.

[Merci de votre compréhension, surtout les dimanches et jours fériés](#)

### Permanence Mairie rappel :

le lundi de 14h30 à 15h30 et le jeudi de 17h00 à 19h30 ainsi que sur rendez-vous

Téléphone/Fax : 02 35 56 07 86

Courriel : [mairie-sg.amfrevilleleschamps@wanadoo.fr](mailto:mairie-sg.amfrevilleleschamps@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.amfrevilleleschamps76.fr>

*Secrétaire de Mairie:* Hélène Ducastel

*Bonne lecture à toutes et à tous,*

*et bonnes vacances !*